



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du JEUDI 4 JUIN 2015

Date de convocation : 22 mai 2015

Etaient présents :

M.DUBOIS Pierre, Maire ; MAUBOUSSIN Rémy, Mmes RIVOL Fabienne, BOULARD Christelle, RAYNAUD Magali, adjoints ; M. BONSERGENT Damien, Mme CERVellini Chantal
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent et excusé : M. BERTHO Yves (pouvoir à M. Dubois), M. ROBIN Olivier (pouvoir à M. Bonsergent), Mmes BRESTEAU Aude, DEGROUAS Marie-Jeanne et DUFOURD Marjoleine

Absent : M. MONGUILLON Julien

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Pierre DUBOIS, Maire, ouvre la séance à 19h dans la salle du conseil municipal; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné M. BONSERGENT Damien, secrétaire de séance.

Monsieur DUBOIS rappelle l'ordre du jour :

- * Avis du Conseil Municipal sur le projet de fusion des EPCI
- * Convention ADS avec le syndicat mixte du Pays du Mans
- * CNAS : désignation d'un nouveau délégué des élus
- * Demande de subvention
- * Point sur les finances communales
- * Personnel communal : attribution d'heures complémentaires
- * Mise à disposition des chalets : règlement - tarifs
- * Affaires et questions diverses

1/ Avis du Conseil Municipal sur le projet de fusion des EPCI

Monsieur le Maire rappelle :

Un groupe de travail « fusion des EPCI » s'est réuni à 2 reprises pour étudier les différentes propositions de fusions ;

Monsieur le Maire présente aux élus quelques éléments pour conduire la réflexion quant au choix de la collectivité ou des collectivités avec lesquelles la 4c pourrait être amenée à fusionner :

- Le tableau récapitulatif des compétences des différentes EPCI
- Les tableaux relatifs à quelques éléments financiers (dette - DGF - Impositions – FPIC
- Les tableaux de simulation de la future représentativité au sein des EPCI sur la base de l'attribution des sièges à la proportionnelle et à la plus forte moyenne (sans accord local)
- La carte des territoires

Trois scénarii ont été envisagés par le groupe de travail :

- 1 - 4C - CC Bocage Cénomans (sous réserve de dérogation : critères de pondération Loi NOTRe)
- 2 - 4C - CC Pays de Sillé - CC Pays Belmontais - CC Alpes Mancelles - CC Portes du Maine Normand
- 3 - 4C - CC Loué Brûlon Noyen (sous réserve : trêve accordée aux EPCI créés après le 1/1/2012 par la Loi NOTRe).

Après avoir étudié ces différentes propositions et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au projet de fusion avec le Bocage Cénomans (scénario n°1)

2/ Convention ADS (Application du Droits des Sols) avec le syndicat mixte du Pays du Mans

Considérant le désengagement des services de l'Etat dans l'instruction des autorisations d'urbanisme pour l'ensemble des communes couvertes par un document d'urbanisme et appartenant à une communauté de communes de plus 10 000 habitants, retranscrit dans l'article L.422-8 du code de l'urbanisme.

Vu l'article L.422-1 du code de l'urbanisme définissant le maire comme autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme :

Vu l'article R.432-15 du code de l'urbanisme autorisant le maire à charger des actes d'instruction les services d'un syndicat mixte ne constituant pas un groupement de collectivités ;

Vu la décision du comité syndical du Pays du Mans en date du 21 janvier 2015 relative à la modification des statuts du syndicat mixte du Pays du Mans pour permettre la mise en place d'un service Application du droit des Sols (ADS), à la demande de communautés de communes impactées par la loi ALUR.

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2015 portant modification des statuts du syndicat mixte du Pays du Mans ;
Vu les statuts du syndicat mixte du Pays du Mans du 25 mars 2015 relatives à la création d'un service ADS (application du Droit des Sols) et à la mise en place d'une convention de prestation de service entre le syndicat mixte du Pays du Mans et les communes intéressées par ce nouveau service ADS pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Monsieur le maire précise que :

- Le conseil municipal a déjà exprimé une position favorable à la mise en place d'un service instructeur du droit des sols au sein du Pays du Mans ;
- Monsieur le Président du syndicat mixte du Pays du Mans a notifié à la commune une convention de prestation de service pour l'instruction du droit des sols, prenant effet au 1^{er} juillet 2015 et qui précise les modalités pratiques de cette instruction, le rôle de la commune ainsi que du service ADS ;
- Le syndicat mixte du Pays du Mans instruira à compter du 1^{er} juillet 2015 les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés sur le territoire relevant de la compétence communale (permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, certificats d'urbanisme à l'exception de ceux du 1^{er} alinéa de l'article L.410-1 du code de l'urbanisme (CUa), déclarations préalables à l'exception des clôtures).
- Le coût de cette prestation est défini annuellement par le comité syndical du Pays du Mans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable pour un conventionnement avec le syndicat mixte du Pays du Mans afin que la commune puisse bénéficier des prestations proposées par le service Application du Droit des sols (ADS) porté par le Pays,
- Valide la convention de prestation de service et ses modalités pratiques, pour l'instruction du droit des sols, proposée par le syndicat mixte du Pays du Mans, prenant effet au 1^{er} juillet 2015,
- Autorise Monsieur le maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

3/ Désignation d'un délégué des élus au CNAS

Compte tenu que Mme Magali RAYNAUD ne souhaite plus être déléguée des élus au CNAS.

Vu la démission de M. Werle qui s'était proposé de la suppléer,

M. Rémy MAUBOUSSIN est nommé délégué des élus au Comité National d'Action Sociale

4/ Demande de subvention

Vu la demande présentée par l'association

Sur proposition de Monsieur le Maire, et, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 80 € à l'association NON A LA CARRIERE DE CURES

Des crédits sont prévus à l'article 6574 du budget communal 2015

5/ Point sur les finances communales

Monsieur le Maire informe que l'acquisition des chalets a été signée le 22 mai chez Me Amiot ; le règlement de cette dépense se fait comptant ;

Il informe les élus que, de ce fait, la Trésorerie va considérablement baisser ; il convient donc d'être vigilant sur les dépenses mensuelles et les différents investissements prévus. (il convient d'avoir une trésorerie minimum de 36000 €)

Monsieur le Maire présente aux élus l'analyse financière de la commune, comparée aux autres communes de même strate dans le Département et la Région

La réflexion porte sur le moyen de trouver de nouvelles ressources

Une commission travaux se réunira avant le prochain Conseil Municipal pour analyser les possibilités d'obtenir de nouvelles recettes

6/ Personnel communal : attribution d'heures complémentaires

Vu l'acquisition des chalets auprès du CIE Vinci, des mises à disposition des chalets ont été mises en places ; Mme FORTE, adjoint technique à la salle a été chargée de la remise en état des chalets et de la mise en location de ceux-ci (état des lieux, nettoyage,...).

Par conséquent des heures complémentaires ont été effectuées ;

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les heures complémentaires effectuées chaque mois pour ces chalets ;

Un premier point sera fait fin 2015 sur le nombre d'utilisation de ces locaux avant, éventuellement, de décider d'augmenter le temps de travail de l'agent

7/ Tarifs des Chalets

Vu l'acquisition des chalets,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et, **Après en avoir délibéré**, Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de locations des chalets ainsi que suit :

	<u>WE (1 nuit)</u>	<u>Nuit supplémentaire</u>	<u>Semaine 5J (4 nuits)</u> <i>(uniquement du Lundi au Vendredi)</i>	<u>Semaine 7J (6 nuits)</u>
<u>1 CHALET</u>	90 €	40 €	130 €	160 €
<u>2 CHALETS</u>	160 €	40 €	230 €	290 €
<u>3 CHALETS</u>	240 €	40 €	320 €	430 €
<u>4 CHALETS</u>	290 €	40 €	400 €	500 €

Caution : 1000 € / 1 chalet : 1500 € pour 2 chalets et 2000 € pour 3 ou 4 chalets

Une commission se réunira pour la mise en place d'un règlement et d'une convention de mise à disposition

4/ Affaires et questions diverses

Chemin des Arts :

M. le Maire rappelle à l'ensemble des élus la manifestation organisée par Chemin des Arts le 5 juin à 20h30 à Domfront en Champagne.

Dates :

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus différents courriers, manifestations à venir

Cantine

Sur proposition de Monsieur le Maire, et, **Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de repas à la cantine scolaire pour l'année scolaire 2015/2016 ainsi que suit :

- Repas Enfant	3.50 €
- Repas Adulte	5.00 €

Mme Boulard informe que le jeudi 2 juillet est programmé le repas de fin d'année avec les enseignants, les bénévoles, le personnel de la cantine et les élus. Un mail rappellera aux élus ce repas

Mme Boulard demande s'il peut être installé une poubelle et un cendrier extérieur près de la cantine.

Compte tenu de la menace de fermeture de classe, Mme Boulard demande si la commune va garder 3 aides cantinière si le nombre de rationnaires diminue (baisse du nombre de petits)

La commune ne peut pas se prononcer tant que la décision du maintien de la classe n'est pas confirmée.

Tour de table des Elus :

Magali Raynaud informe que si l'inspection académique est d'accord, les TAP seront revus à la prochaine rentrée (2 x 1h30) ; Le PEDT n'est plus pris au niveau de la commune mais au niveau du SIVOS.

Une réflexion est en cours pour relancer l'idée d'Accueil de loisirs le mercredi après-midi à Lavardin. La commission enfance souhaiterait faire ces démarches auprès de la 4C et du Centre Social. Une enquête auprès des familles sera faite avant d'engager ces démarches

Chantal Cervellini rappelle sa remarque sur le mauvais état des candélabres ; voir pour leur nettoyage

Christelle Boulard informe que du 6 au 31 juillet, le centre social organise son Centre de Loisirs sur la commune ; 3 espaces d'accueil différents : la cantine, uniquement pour les repas ; pour les 3 – 6 ans, 1 classe + le dortoir ; pour les 7 -12 ans : la garderie et pour les 11 -14 ans : un barnum à l'extérieur.

Le centre social informe que sera organisée une semaine à thèmes (robotique, cuisine, radio...) mais pour ces activités, il est souhaité un endroit spécifique ; ex : la salle communale

Fabienne Rivol fait part du courrier de l'association partyanddance qui anime 1 séance de zumba le mercredi soir ; l'activité est reconduite pour l'année 2015/2016.

Rémy Mauboussin informe les élus :

- qu'il a demandé plusieurs devis pour la livraison de gravillons respectant les normes des aires de jeux ; Minier béton proposant la meilleure offre, la commande sera passée auprès de cette société.

- que le four et la friteuse ont été installés à la cantine (6000 € TTC) ;

- présente un devis pour changer l'éclairage du hall de la salle ; 12 led au prix de 39.90 e l'unité (pour 50 000 h d'éclairage). Devis validé. L'installation sera faite par l'agent technique.

- que l'achat d'un radar pédagogique a été inscrit au budget communal (1700€) ; mais les crédits sont insuffisants. Il est proposé de revoir cette acquisition au 3^{ème} trimestre et de faire un virement de crédits en conséquence

- que la commune va être invitée à délibérer sur le transfert de compétences pour les PLUi (loi ALUR du 24 mars 2014)

Demande aux membres du CM d'établir et de mettre à jour les fiches de poste de chaque agent.

Séance levée à 21 Heures 30